

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 28 janvier 2016 17 h

Séance tenue le jeudi 28 janvier 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, M. Richard Bergeron, M. George Bourelle, M. Herbert Brownstein, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Manon Gauthier, Mme Jane Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

| ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS : |
|--|
| M. Russell Copeman |
| |
| Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement . |
| Le porte-parole de l'assemblée, avec l'accord de tous les membres présents, propose de procéder à l'étude de l'article 51.05 en tout premier lieu. |
| La proposition est agréée à l'unanimité. |
| |
| Le président de l'assemblée, M. Benoit Dorais en profite pour déposer le plan de banquettes et informe les élus de la désignation par le maire de Montréal des nouveaux membres au conseil d'agglomération, soit M. Richard Bergeron en remplacement de M. Gilles Deguire, Mme Manon Gauthier, en remplacement de M. Harout Chitilian, et lui-même en remplacement du président. |

Désignation du président d'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

tous les membres présents

Et résolu :

Ouestion de

de désigner Monsieur Benoit Dorais à titre de président de l'assemblée du conseil d'agglomération en remplacement de Monsieur Gilles Deguire.

| Adopte a l'unanimite. | | |
|-----------------------|--|--|
| 51.05 | | |

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

| Question de | À | <u>Objet</u> |
|-----------------|---|--|
| M. Bruce Walker | M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau) | Budget accordé pour la désinfection des eaux usées – Revendication de la construction d'une sous-station électrique / Augmentation des subventions des gouvernements du Québec et du Canada à cet effet |

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 10.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

| Question de | Δ | <u>Objet</u> |
|-------------------|---|---|
| M. Peter F. Trent | M. Alan DeSousa (M. Pierre Desrochers) | Articles 20.02, 20.03 et 20.04 de l'ordre du jour / Questionnement en regard de ces articles quant aux coûts très élevés pour les services professionnels de médecins |
| | | |

Ohiet

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 14.

| Il est proposé par | M. Alan DeSousa |
|--|---|
| appuyé par | Mme Manon Gauthier |
| Et résolu : | |
| | u jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016, tel que du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance. |
| Adopté à l'unanimi | té. |
| 03.01 | |
| CG16 0003 | |
| Approbation du p 10 décembre 2019 | procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 5 |
| Il est proposé par | M. Alan DeSousa |
| appuyé par | Mme Manon Gauthier |
| Et résolu : | |
| | ocès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 onformément à l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 14 par le greffier. |
| Adopté à l'unanimi | té. |
| 03.02 | |
| CG16 0004 | |
| Approbation du _l décembre 2015 | procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 |
| Il est proposé par | M. Alan DeSousa |
| appuyé par | Mme Manon Gauthier |
| Et résolu : | |
| d'approuver le pro 2015 conformémer émis par le greffier | cès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 décembrent à l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 21 janvier 2016 : |
| Adopté à l'unanimi | té. |
| 03.03 | |
| | |

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 23 novembre au 31 décembre 2015.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 23 novembre au 31 décembre 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes du 23 novembre au 31 décembre 2015.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt de la résolution 151226 du conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc pour demander à la Monnaie royale canadienne et à la Banque du Canada de présenter des femmes canadiennes sur les billets de banque et les pièces de monnaie du Canada
- 7.02 Dépôt de la résolution 151229 du conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc pour mettre fin à la participation au réseau ECOM et pour le retrait de l'entente avec Bell Mobilité Radio

11 - Dépôt de pétitions

Aucun document n'est déposé.

15 - Déclaration

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Accorder un soutien financier spécial non récurrent, pour une somme maximale de 112 084 \$, taxes incluses, au Festival international de jazz de Montréal inc. pour la réalisation de travaux urgents de consolidation de la façade nord de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0037;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu:

- 1 d'accorder un soutien financier spécial non récurrent d'une somme maximale de 112 084 \$ à l'organisme Le Festival international de jazz de Montréal inc. pour la réalisation de travaux urgents de consolidation de la façade nord de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan, située au 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 20.01 1153751001 | | |
| | | |

CG16 0006

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2365;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Dida Berku

M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski

M. Beny Masella

M. Edgar Rouleau

M. Philippe Roy

M. William Steinberg

M. Peter F. Trent M. Morris Trudeau

Mme Maria Tutino

20.02 1154346006

CG16 0007

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Cyclone Santé afin de fournir des services de médecin-conseil au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 106 236,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2366;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Firme Cyclone Santé s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 106 236,90 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Dida Berku

M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg

M. Peter F. Trent M. Morris Trudeau Mme Maria Tutino

20.03 1154346005

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie Md inc. pour les services du docteur Cherif Tadros afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 116 998,56 \$, taxes incluses /Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2364;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels du docteur Cherif Tadros consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 116 998,56 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Dida Berku

M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.04 1154346007

CG16 0009

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (CG06 0171), pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2016, un espace au 3e étage de l'édifice situé au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie locative approximative de 2 195,04 mètres carrés, pour un loyer total de 6 190 442,66 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2368;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour une période additionnelle de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2016, un espace situé au 3^e étage de l'édifice sis au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie d'environ 2 195,04 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 6 190 442,66 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation;

| 2 - | d'imputer cette | depense, conf | ormement aux ii | ntormations fil | nancieres inscri | tes au dossier (| decisionnei. |
|-----|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|--------------|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

Adopté à l'unanimité.

20.05 1155323013

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0010

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants à la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2371;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants sur le site et Musée de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 20.06 1154804001 | | |

Accorder un contrat de gré à gré à Supergravity, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de la mise à jour du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et pour l'acquisition de 35 nouvelles licences du progiciel SUPERText utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 176 307,83 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0007;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Supergravity Incorporated, fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de la mise à jour du progiciel SUPERText pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et l'acquisition de trente cinq nouvelles licences du progiciel SUPERText utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 176 307,83 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 20.07 1150206009 | | |

CG16 0012

Approuver un projet d'entente de recherche entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (Polytechnique Montréal) relativement au financement partiel, par la Ville, de travaux de recherche en eau potable, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2020 pour un montant total de 1 787 500 \$, soit un montant de 357 500 \$ par année / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0027;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (Polytechnique Montréal) et la Ville de Montréal dans lequel interviennent les titulaires de la Chaire, soit madame Michèle Prévost et monsieur Benoit Barbeau, ainsi que la directrice du Département des génies civil, géologique et des mines, madame Louise Millette, établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada en eau potable, pour une période de cinq ans, débutant en juillet 2015 et se terminant en septembre 2020.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 20.08 1152675004 | | |
| | | |

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Outdoor Outfits inc., pour la fourniture de pantalons de différents modèles, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14500 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0013;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de vingt-quatre mois, pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le personnel du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 d'accorder à Outdoor Outfits inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 20.09 1156135010 | | |

CG16 0014

Conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, avec Linde Canada Itée, pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 15-14651 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0014;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

- 1 de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de gants de travail pour les employés de la Ville de Montréal;
- 2 d'accorder à Linde Canada Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14561 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 20.10 1156133004 | | |
| | | |

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0015

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de réfection des systèmes de transport verticaux au 775, rue Gosford - Dépense totale de 3 007 286,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5789 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0015;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 3 007 286,10 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des systèmes de transport verticaux, dans l'immeuble situé au 775 rue Gosford (0002), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 660 291,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5789;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1155367004

CG16 0016

Accorder un contrat à Construction J. Raymond inc. pour les travaux de réaménagement au 6150, avenue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 407 509,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5821 (16 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0016;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

- 1 d'autoriser une dépense de 5 407 509,67 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement au 6150, rue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Construction J. Raymond inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 674 797,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5821;

| 3 - a imputer cette dep | ense conformement aux in | iformations financieres i | nscrites au dossier decis | ionnei. |
|-------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------|
| · - | | | | |
| Un débat s'engage. | | | | |
| | | | | |
| Adopté à l'unanimité. | | | | |
| 20.12 1153456006 | | | | |
| | | | | |

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 687 611,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329901 (16 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0017;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 687 611,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 448 611,24 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329901;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. George Bourelle

Mme Jane Guest M. Michel Gibson Mme Paola Hawa M. Morris Trudeau Mme Maria Tutino

20.13 1154139004

Accorder un contrat de gré à gré à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 483 725 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0020;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 483 725 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service (15 -16 376 023) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 20.14 1155138002 | | |
| | | |

CG16 0019

Accorder un contrat de gré à gré à l'École nationale d'administration publique pour maintenir les activités de formation existantes et pour bonifier l'offre de services, pour la période 2016-2017, pour une somme maximale de 897 025 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0021;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour maintenir les activités de formation et bonifier l'offre de services, pour une somme maximale de 897 025 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1^{er} décembre 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 20.15 1156750001 | | |
| 20.13 1130730001 | | |

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0020

Approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et The Royal Institution For The Advancement Of Learning/McGill University, aux fins de réaliser un projet pilote sur la sécurité des carrefours avec des arrêts toutes directions, pour une somme maximale de 200 000 \$, plus les taxes applicables (contrat de gré à gré)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0028;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel The Royal Institution for the Advancement of Learning/McGill University s'engage à fournir à la Ville les services requis pour réaliser un projet pilote sur la sécurité des carrefours avec des arrêts toutes directions, pour une somme maximale de 200 000 \$, plus les taxes applicables, conformément à son offre de service en date du 22 octobre 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1155090001

CG16 0021

Accorder un contrat de gré à gré à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Employeur D-RH, pour la période du 3 février 2016 au 2 février 2019, pour une somme maximale de 697 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0023;

II est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de gré à gré avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Employeur D-RH (CG09 0120), pour la période du 3 février 2016 au 2 février 2019, pour une somme maximale de 697 278,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service (contrat) en date du 1^{er} décembre 2015, et selon les termes et conditions y stipulés; 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.17 1150554002

CG16 0022

Autoriser le renouvellement de l'entente-cadre avec Morneau Shepell pour une durée de 24 mois, pour les années 2017 et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel (CM13 0746), majorant ainsi le montant du contrat de 1 583 460,75 \$ à 2 954 440,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0025;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, le renouvellement de l'entente-cadre avec Morneau Shepell (CG13 0329) pour une durée de vingt-quatre mois, couvrant les années 2017 et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 370 979,88 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.18 1154346002

CG16 0023

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage aux fins d'aménagement d'une piste cyclable sur une partie du lot 1 165 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan M-35 Saint-Laurent, situé du côté est du boulevard Marcel-Laurin, entre l'avenue de Saint-Exupéry et la rue Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0034;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

- 1 de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant une partie du lot 1 165 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Marcel-Laurin, entre l'avenue de Saint-Exupéry et la rue Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins d'aménagement d'une piste cyclable, le tout tel qu'identifié au plan d'expropriation M-35 Saint-Laurent (ARR) préparé le 23 octobre 2015, par M. Benoit Dermine, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21168-1 de ses minutes 2923;
- 2 de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 d'autoriser une dépense de 100 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;

| 4 - d'imputer cette | dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. |
|--|---|
| Adopté à l'unanimit | é. |
| 20.19 1154962005 | |
| CG16 0024 | |
| de matières par co | rat à RCI Environnement, div. WM Québec inc., pour la fourniture et le transport onteneur pour l'écocentre LaSalle, pour une période de 6 mois - Dépense totale axes incluses - Appel d'offres public 15-14968 (1 soum.) |
| Vu la recommanda | tion du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0117; |
| Il est proposé par | M. Alan DeSousa |
| appuyé par | M. Aref Salem |
| Et résolu : | |
| présenté une s conteneur pour 309 433,37 \$, t | seul soumissionnaire, RCI Environnement, div. WM Québec inc., ce dernier ayant soumission conforme, le contrat pour la fourniture et le transport de matières par l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de axes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14968 et au reçus joint au dossier décisionnel; |
| 2 - d'imputer cette | dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. |
| Adopté à l'unanimit | é. |
| 20.20 1167035001 | |
| | |
| Il est proposé par | M. Alan DeSousa |
| appuyé par | M. Lionel Perez |
| Et résolu : | |
| de réunir, pour fins | d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour. |
| Adopté à l'unanimit | é. |

Accorder un contrat à Ondel inc. pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1918-AE-15 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0119;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1918-AE-15;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 20.21 1153334039 | | |

CG16 0026

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, d'une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. et CIMA+ S.E.N.C. pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 15-03) - Appel d'offres public 15-14713 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0125;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

- 1 de conclure deux ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
- 2 d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales, taxes incluses, inscrits en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14713 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

| Firme | Somme maximale taxes incluses | Délai maximal | Contrat # |
|------------------|----------------------------------|---------------|-----------|
| SNC-Lavalin inc. | 2 536 870,26 \$ | 48 mois | 1 |
| Cima+ S.E.N.C. | 2 058 181,27 \$ | 48 mois | 2 |

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.
20.22 1157000002

CG16 0027

Accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù (1200, rue De Bleury), immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0130;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù, située au 1200, rue De Bleury, immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2 d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.23 1150525002

CG16 0028

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger - Dépense totale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14832 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0123;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 2 779 685,10 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du square Viger, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

| 3 - | d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe de travail composée de NIPPAYSAGE inc., |
|-----|--|
| | Provencher Roy associés architectes inc. et Nadeau Foresterie urbaine inc., équipe ayant obtenu le |
| | plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville |
| | les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes |
| | incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et |
| | conditions stipulés au projet de convention; |

| 4 - | d'imputer cette depense, conformement aux informations financieres inscrites au dossier decisionnel. |
|-----|--|
| | |
| | |
| | |
| Un | débat s'engage. |
| | |

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence: Mme Dida Berku

20.24 1151701018

CG16 0029

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature - Dépense totale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 (3 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0124;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 1 808 760,85 \$, taxes incluses, pour la réfection des bâtiments des parcs-nature, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 d'approuver un projet de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion architectes, Les Consultants MESC inc. et SDK et associés inc., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 683 760,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14831 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|--|
| 20.25 1156316013 | |

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 84 mois, avec Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 15-14834 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0135;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 de conclure une entente-cadre, pour une période de 84 mois, avec Rock of Ages inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour le préachat et la fourniture de pavés de granit requis pour le réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Berri et McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14834;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| Adopté à l'unanimi | té. |
|----------------------|---|
| 20.26 1150522002 | |
| | |
| Il est proposé par | M. Alan DeSousa |
| appuyé par | M. Aref Salem |
| Et résolu : | |
| de réunir, pour fins | d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour. |
| Adopté à l'unanimit | té. |
| | |

CG16 0031

Adopter le projet de Politique de stationnement et confier à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de politique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 décembre 2015 par sa résolution CE15 2319;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

- 1 d'adopter le projet de Politique de stationnement;
- 2 de confier à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de politique.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 30.01 1153455002 | | |

Approuver l'imposition d'une réserve foncière, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, à l'intersection de la rue Saint-Antoine Ouest, sur une partie du lot 2 160 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2374;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver conformément à l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la décision du comité exécutif d'imposer une réserve foncière, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, à l'intersection de la rue Saint-Antoine, sur une partie du lot 2 160 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 30.02 1152931002 | | |

CG16 0033

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et des projets de développement, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs, des équipements et des projets de développement, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 40 M\$ pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2016-2018 par le conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0045;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et des projets de développement, à la réalisation des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs, des équipements et des projets de développement, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 40 M\$ pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2016-2018.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 30.03 1156807001 | | |
| | | |

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.01 1155075003 | |
|------------------|--|
| | |
| | |
| | |

CG16 0035

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043), afin d'autoriser les utilisateurs de la planche à roulettes à circuler dans les pistes cyclables

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.02 1154368007 | |
|------------------|------|
| | |
| | |
| | |

CG16 0036

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.03 1155025003 | | |
|------------------|--|------|
| | | |
| | | |

CG16 0037

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.04 CTC1151081006 | | |
|---------------------|--|--|
| | | |
| | | |

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.05 CTC1151081008 | |
|---------------------|--|
| | |

CG16 0039

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ afin de financer divers travaux de réfection dans les casernes de pompiers, dont les travaux requis pour la captation des gaz

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ afin de financer divers travaux de réfection dans les casernes de pompiers, dont les travaux requis pour la captation des gaz », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.06 CTC1152907008 | |
|---------------------|--|
| | |
| | |

CG16 0040

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des cours de services de l'arrondissement de Ville-Marie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des cours de services de l'arrondissement de Ville-Marie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.07 CTC1152907005 | |
|---------------------|--|
| | |
| | |
| | |

CG16 0041

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.08 CTC1152907006 | |
|---------------------|--|
| | |
| | |

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

CG16 0043

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.10 1153334036 | |
|------------------|--|
| | |
| | |

CG16 0044

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.11 1153334037 | |
|------------------|--|
| | |
| | |
| | |

CG16 0045

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.12 1153334038 | |
|------------------|--|
| | |
| | |

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du centre-ville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du centre-ville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.13 1153228005 | |
|------------------|--|
| | |
| | |

CG16 0047

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer les travaux de renaturalisation des ruisseaux prévus Plan de l'Eau

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer les travaux de renaturalisation des ruisseaux prévus au Plan de l'Eau », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

| 41.14 1156688006 | |
|------------------|--|
| | |
| | |

CG16 0048

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné et une présentation est faite par monsieur Alan DeSousa, de l'adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) ». Ce projet de règlement vise à établir, pour les élus siégeant sur le comité de vérification, une rémunération constituée d'un jeton de présence de 750 \$ pour la participation à toute séance du comité de vérification et à toute séance d'un sous-comité de celui-ci, jusqu'à concurrence du montant annuel versé à un membre d'une commission permanente du conseil d'agglomération (soit un maximum de 5 561 \$ pour l'exercice 2016).

| 41.15 1153599003 | |
|----------------------|---|
| | |
| Il est proposé par | M. Alan DeSousa |
| appuyé par | M. Pierre Desrochers |
| Et résolu : | |
| de réunir, pour fins | d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour. |
| Adopté à l'unanimi | é. |
| | |

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2221;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1155929002

Règlement RCG 16-001

CG16 0050

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2222;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1155929003

Règlement RCG 16-002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ pour le financement de travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ pour le financement de travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2224;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ afin de financer les travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1155929005

Règlement RCG 16-003

CG16 0052

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2233;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1153690004

Règlement RCG 16-004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2229;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

| Adopté à l'unanimi | té. | |
|----------------------|--------------------|--|
| 42.05 1156941003 | | |
| | | Règlement RCG 16-005 |
| | | |
| Il est proposé par | M. Alan DeSou | sa |
| appuyé par | M. Aref Salem | |
| Et résolu : | | |
| de réunir, pour fins | d'étude, les artic | cles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour. |
| Adopté à l'unanimi | té. | |
| | | |

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur centre-ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur centre-ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2230;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1153690001

Règlement RCG 16-006

CG16 0055

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2237;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Dida Berku

M. George Bourelle M. Herbert Brownstein M. Robert Coutu **Mme Jane Guest**

M. Michel Gibson

Mme Paola Hawa

M. Edward Janiszewski

M. Beny Masella

M. Edgar Rouleau

M. Philippe Roy

M. William Steinberg

M. Peter F. Trent

M. Morris Trudeau

Mme Maria Tutino

42.07 1150032006

Règlement RCG 16-007

CG16 0056

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel:

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2238;

II est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Dida Berku

M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella

M. Beny Masella M. Edgar Rouleau M. Philippe Roy M. William Steinberg M. Peter F. Trent M. Morris Trudeau Mme Maria Tutino

42.08 1151097011

Règlement RCG 16-008

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2240;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|----------------------|--|
| 42.09 1153690006 | | |
| | Règlement RCG 16-009 | |
| | | |

CG16 0058

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2242;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

| Adopté à l'unanimi | té. | |
|----------------------|-------------------|--|
| 42.10 1151097014 | | |
| | | Règlement RCG 16-010 |
| | | |
| Il est proposé par | M. Alan DeSou | sa |
| appuyé par | M. Richard Ber | geron |
| Et résolu : | | |
| de réunir, pour fins | d'étude, les arti | cles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour. |
| Adopté à l'unanimi | té. | |
| | | |

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2245;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|----------------------|
| 12.11 1151097012 | |
| | Règlement RCG 16-011 |
| | |

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public du Quartier Chinois Phase II

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public du Quartier Chinois Phase II a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2223;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Chinois Phase II », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1155929004

| Re | glement RCG 16-012 | |
|----|--------------------|--|
| | | |
| | | |

CG16 0061

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel:

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2016 par sa résolution CE15 2305;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1151103002

Règlement RCG 16-013

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2303;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Dida Berku

M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella

M. Edgar Rouleau M. Philippe Roy M. William Steinberg M. Peter F. Trent M. Morris Trudeau Mme Maria Tutino

42.14 1155025002

Règlement RCG 16-014

CG16 0063

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2304;

II est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

| à son approbation | par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. |
|----------------------|--|
| Adopté à l'unanimi | té. |
| 42.15 1151097017 | |
| | Règlement RCG 16-015 |
| | |
| | e l'assemblée, appuyé par M. Peter F. Trent demande le consentement unanime des afin de permettre la réunion de tous les articles 45 pour fins d'étude. |
| La proposition est | agréée. |
| | |
| Il est proposé par | M. Alan DeSousa |
| appuyé par | M. Peter F. Trent |
| Et résolu : | |
| de réunir, pour fins | d'étude, les articles 45.01 à 45.32 de l'ordre du jour. |
| Adopté à l'unanimi | té. |
| | |

CG16 0064

Approbation du Règlement R-163 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 76 463 796 \$ pour financer la construction d'un édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour raccorder le Centre universitaire de santé McGill au Pôle multimodal Vendôme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0076;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-163 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de soixante-seize millions quatre cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-seize dollars (76 463 796 \$) pour financer la construction d'un édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour raccorder le Centre universitaire de santé McGill au Pôle multimodal Vendôme, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 45.01 1150854049 | | |

Approbation du Règlement R-162 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 54 522 892 \$ pour financer l'agrandissement du centre d'attachement Viau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0077;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-162 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cinquante-quatre millions cinq cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze dollars (54 522 892 \$) pour financer l'agrandissement du centre d'attachement Viau, le tout conformément à l'article 123 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|--|
| 45.02 1150854048 | |
| | |

CG16 0066

Approbation du Règlement R-123-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-123 autorisant un emprunt de 2 382 000 \$ pour financer trois projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 768 838,43 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0078;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-123-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-123 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quatre-vingt-deux mille dollars (2 382 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de sept cent soixante-huit mille huit cent trente-huit dollars et quarante-trois cents (768 838,43 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| 45.03 1150854047 | |
|------------------|--|

Approbation du Règlement R-115-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-115 autorisant un emprunt de 5 331 000 \$ pour financer cinq projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 1 572 141,60 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0079;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-115-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-115 autorisant un emprunt de cinq millions trois cent trente et un mille dollars (5 331 000 \$) pour financer cinq (5) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant d'un million cinq cent soixante-douze mille cent quarante et un dollars et soixante cents (1 572 141,60 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | |
|--------------------------|--|
| 4 5.04 1150854046 | |

CG16 0068

Approbation du Règlement R-107-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-107 autorisant un emprunt de 4 508 548 \$ pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 395 327,13 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0080;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-107-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-107 autorisant un emprunt d'un montant de quatre millions cinq cent huit mille cinq cent quarante-huit dollars (4 508 548 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-sept dollars et treize cents (395 327,13 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 15.05 1150854045 | | |
| | | |

Approbation du Règlement R-102-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-102 autorisant un emprunt de 1 178 000 \$ pour financer trois projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 133 364,90 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0081;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-102-1 modifiant le Règlement R-102 autorisant un emprunt de un million cent soixante-dix-huit mille dollars (1 178 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent trente-trois mille trois cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (133 364,90 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|--|
| 5.06 1150854044 | |
| | |

CG16 0070

Approbation du Règlement R-095-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-095 autorisant un emprunt de 775 000 \$ pour financer deux projets en immobilisation pour le Réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 159 862,29 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0082;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-095-1 modifiant le Règlement R-095 autorisant un emprunt de sept cent soixante-quinze mille dollars (775 000 \$) pour financer deux (2) projets en immobilisation pour le réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent cinquante neuf mille huit cent soixante-deux dollars et vingt-neuf cents (159 862,29 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 15.07 1150854043 | | |
| | | |

Approbation du Règlement R-094-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-094 autorisant un emprunt de 3 445 000 \$ pour financer trois projets en immobilisation pour le Réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 249 253,14 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0083;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-094-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-094 autorisant un emprunt pour un montant de trois millions quatre cent quarante-cinq mille dollars (3 445 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-trois dollars et quatorze cents (249 253,14 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 15.08 1150854042 | | |

CG16 0072

Approbation du Règlement R-088-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-088 autorisant un emprunt de 3 307 069 \$ pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 295 413,23 \$ provenant du solde disponible des règlements fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0084;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-088-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-088 autorisant un emprunt de trois millions trois cent sept mille soixante-neuf dollars (3 307 069 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent treize dollars et vingt-trois cents (295 413,23 \$) provenant du solde disponible des règlements fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 45.09 1150854041 | | |
| | | |

Approbation du Règlement R-085-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-085 autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour financer trois projets en immobilisations pour le Réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 143 175,73 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0085;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-085-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-085 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quinze mille dollars (2 315 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent quarante-trois mille cent soixante-quinze dollars et soixante-treize cents (143 175,73 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|--|
| 45.10 1150854040 | |
| | |

CG16 0074

Approbation du Règlement R-084-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-084 autorisant un emprunt de 2 095 200 \$ pour financer six projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 336 146,20 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0086;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-084-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-084 autorisant un emprunt de deux millions quatre-vingt-quinze mille deux cent dollars (2 095 200 \$) pour financer six (6) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de trois cent trente-six mille cent quarante-six dollars et vingt cents (336 146,20 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|--|
| 45.11 1150854039 | |
| | |

Approbation du Règlement R-082-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-082 autorisant un emprunt de 2 185 650 \$ pour financer l'ajout d'une voie ferrée et de vérins au centre d'entretien du matériel roulant du réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 147 469,16 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0087;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-082-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-082 autorisant un emprunt de deux millions cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante dollars (2 185 650 \$) pour financer l'ajout d'une voie ferrée et de vérins au centre d'entretien du matériel roulant du réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent quarante-sept mille quatre cent soixante-neuf dollars et seize cents (147 469,16 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|--|
| 45.12 1150854038 | |
| | |

CG16 0076

Approbation du Règlement R-080-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-080, tel que modifié par le Règlement R-080-1, autorisant un emprunt de 7 860 500 \$ pour financer cinq projets en immobilisation, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de 724 743,30 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0088;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-080-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-080, tel que modifié par le Règlement R-080-1, autorisant un emprunt de sept millions huit cent soixante mille cinq cents dollars (7 860 500 \$) pour financer cinq (5) projets en immobilisation, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de sept cent vingt-quatre mille sept cent quarante-trois dollars et trente cents (724 743,30 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 45.13 1150854037 | | |
| | | |

Approbation du Règlement R-075-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-075 autorisant un emprunt de 693 000 \$ pour financer l'acquisition d'équipements pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 6 262,58 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0089;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-075-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-075 autorisant un emprunt de six cent quatre-vingt-treize mille dollars (693 000 \$) pour financer l'acquisition d'équipements pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de six mille deux cent soixante-deux dollars et cinquante-huit cents (6 262,58 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|--|
| 45.14 1150854036 | |
| | |

CG16 0078

Approbation du Règlement R-070-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-070 autorisant un emprunt de 2 492 000 \$ pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 259 454,09 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0090;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-070-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-070 autorisant un emprunt de deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille dollars (2 492 000 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent cinquante neuf mille quatre cent cinquante-quatre dollars et neuf cents (259 454,09 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|--|
| 45.15 1150854035 | |
| | |

Approbation du Règlement R-069-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-069 autorisant un emprunt de 540 250 \$ pour financer l'acquisition et la mise aux normes des systèmes de dépoussiérage de divers bâtiments du Réseau des autobus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0091;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-069-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-069 autorisant un emprunt de cinq cent quarante mille deux cent cinquante dollars (540 250 \$) pour financer l'acquisition et la mise aux normes des systèmes de dépoussiérage dans divers bâtiments du réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent trente-huit mille trois cent dollars et quarante-trois cents (138 300,43 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|--|
| 45.16 1150854034 | |
| | |

CG16 0080

Approbation du Règlement R-065-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-065 autorisant un emprunt de 5 245 000 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive-réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de 948 369,45 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0092;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-065-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-065 autorisant un emprunt de cinq millions deux cent quarante-cinq mille dollars (5 245 000 \$) pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive-réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de neuf cent quarante-huit mille trois cent soixante-neuf dollars et quarante-cinq cents (948 369,45 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 15.17 1150854033 | | |
| | | |

Approbation du Règlement R-161 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de 1 299 677,16 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0093;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu:

d'approuver le Règlement R-161 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-dix-sept dollars et seize cents (1 299 677,16 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.
45.18 1150854032

CG16 0082

Approbation du Règlement R-125-1 de la Société de la transport de Montréal modifiant le Règlement R-125 autorisant un emprunt de 16 780 414 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'un système de refroidissement du groupe motopropulseur à ventilateurs électriques et pour un ajout à la programmation optimisée de la transmission pour autobus urbains, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 3 200 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0094;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-125-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-125 autorisant un emprunt de seize millions sept cent quatre-vingt mille quatre cent quatorze dollars (16 780 414 \$) pour financer l'acquisition et l'installation d'un système de refroidissement du groupe motopropulseur à ventilateurs électriques et pour un ajout à la programmation optimisée de la transmission pour autobus urbains, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois millions deux cent mille dollars (3 200 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 5.19 1150854031 | | |
| | | |

Approbation du Règlement R-060-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-060, tel que modifié par le Règlement R-060-1 autorisant un emprunt de 1 656 834 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation visant le réseau du métro, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 800 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0095;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-060-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-060, tel que modifié par le Règlement R-060-1 autorisant un emprunt de un million six cent cinquante-six mille huit cent trente-quatre dollars (1 656 834 \$) pour le financement de divers projets en immobilisation visant le réseau du métro, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit cent mille dollars (800 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 5.20 1150854030 | | |

CG16 0084

Approbation du Règlement R-111-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-111 autorisant un emprunt de 3 262 000 \$ pour financer le projet de maintien des systèmes informatiques critiques et pour l'implantation d'un système d'aide à la gestion des employés, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 2 920 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0096;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-111-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-111 autorisant un emprunt de trois millions deux soixante-deux mille dollars (3 262 000 \$) pour financer le projet de maintien des systèmes informatiques critiques et pour l'implantation d'un système d'aide à la gestion des employés, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à deux millions neuf cent vingt mille dollars (2 920 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 15.21 1150854029 | | |
| | | |

Approbation du Règlement R-110-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-110 autorisant un emprunt de 12 480 764 \$ pour financer l'acquisition de matériel informatique, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 12 025 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0097;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-110-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-110 autorisant un emprunt de douze millions quatre cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quatre dollars (12 480 764 \$) pour financer l'acquisition de matériel informatique, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à douze millions vingt-cinq mille dollars (12 025 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 45.22 1150854028 | | |

CG16 0086

Approbation du Règlement R-077-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-077, tel que modifié par le Règlement R-077-1, autorisant un emprunt de 4 589 748 \$ pour financer des projets informatiques reliés à l'amélioration de la performance afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 3 740 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0098;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-077-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-077, tel que modifié par le Règlement R-077-1, autorisant un emprunt de quatre millions cinq cent quatrevingt-neuf mille sept cent quarante-huit dollars (4 589 748 \$) pour financer des projets informatiques reliés à l'amélioration de la performance, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois millions sept cent quarante mille dollars (3 740 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 15.23 1150854027 | | |
| | | |

Approbation du Règlement R-056-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-056 autorisant un emprunt de 3 146 000 \$ pour l'achat de véhicules de service, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 350 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0099;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-056-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-056 autorisant un emprunt de trois millions cent quarante-six mille dollars (3 146 000 \$) pour l'achat de véhicules de service, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.
45.24 1150854026

CG16 0088

Approbation du Règlement R-047-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-047, tel que modifié par le Règlement R-047-1, autorisant un emprunt de 936 000 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 400 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0100;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-047-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-047, tel que modifié par le règlement R-047-1, autorisant un emprunt de neuf cent trente-six mille dollars (936 000 \$) pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à quatre cent mille dollars (400 000 \$) le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 45.25 1150854025 | | |

Approbation du Règlement R-045-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-045 autorisant un emprunt de 34 463 000 \$ pour le financement des dépenses nécessaires au réaménagement des voitures de métro MR-73, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 30 666 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0101;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-045-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-045 autorisant un emprunt de trente-quatre millions quatre cent soixante-trois mille dollars (34 463 000 \$) pour le financement des dépenses nécessaires au réaménagement des voitures de métro MR-73, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trente millions six cent soixante-six mille dollars (30 666 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 15.26 1150854024 | | |

CG16 0090

Approbation du Règlement R-021-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-52, tel que modifié par les Règlements CA-52-1, CA-52-2, CA-52-3 et R-021, autorisant un emprunt de 8 970 000 \$ pour le financement du programme de remplacement et de remise à neuf de certains équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 8 512 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0102;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-021-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-52, tel que modifié par les règlements CA-52-1, CA-52-2, CA-52-3 et R-021, autorisant un emprunt de huit millions neuf cent soixante-dix mille dollars (8 970 000 \$) pour le financement du programme de remplacement et de remise à neuf de certains équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit millions cinq cent douze mille dollars (8 512 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 45.27 1150854023 | | |
| | | |

Approbation du Règlement R-012-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-109, tel que modifié par les règlements CA-109-1 et R-012, autorisant un emprunt de 30 656 000 \$ pour le financement de diverses dépenses du programme de rénovation des équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 26 258 003 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0103;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-012-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-109, tel que modifié par les règlements CA-109-1 et R-012, autorisant un emprunt de trente millions six cent cinquante-six mille dollars (30 656 000 \$) pour le financement de diverses dépenses du programme de rénovation des équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à vingt-six millions deux cent cinquante-huit mille trois dollars (26 258 003 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | |
|-----------------------|--|
| 45.28 1150854022 | |
| | |

CG16 0092

Approbation du Règlement R-093-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-093 autorisant un emprunt de 2 081 700 \$ pour financer l'acquisition ou la fabrication d'outils pour les autobus à plancher surbaissé, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 660 000 \$ et de transférer une somme de 17 008,55 \$ au solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0104;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-093-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-093 autorisant un emprunt de deux millions quatre-vingt-un mille sept cents dollars (2 081 700 \$) pour financer l'acquisition ou la fabrication d'outils pour les autobus à plancher surbaissé, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à un million six cent soixante mille dollars (1 660 000 \$) et de transférer une somme de dix-sept mille huit dollars et cinquante-cinq cents (17 008,55 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 45.29 1150854021 | | |
| | | |

Approbation du Règlement R-071-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-071 autorisant un emprunt de 2 737 000 \$ pour financer l'acquisition de matériel roulant, de machinerie et d'équipement pour le réseau du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 600 000 \$ et de transférer une somme de 689 710,73 \$ au solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0105;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-071-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-071 autorisant un emprunt de deux millions sept cent trente-sept mille dollars (2 737 000 \$) pour financer l'acquisition de matériel roulant, de machinerie et d'équipement pour le réseau du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à un million six cent mille dollars (1 600 000 \$) et de transférer une somme de six cent quatre-vingt-neuf mille sept cent dix dollars et soixante-treize cents (689 710,73 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 45.30 1150854020 | | |
| | | |

CG16 0094

Approbation du Règlement R-048-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-048 autorisant un emprunt de 1 729 000 \$ pour le financement des dépenses nécessaires à la réalisation de certains travaux urgents au Complexe St-Denis et à l'atelier Crémazie, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 800 000 \$ et de transférer une somme de 5 237,15 \$ au solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0106;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-048-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-048 autorisant un emprunt de un million sept cent vingt-neuf mille dollars (1 729 000 \$) pour le financement des dépenses nécessaires à la réalisation de certains travaux urgents au Complexe St-Denis et à l'atelier Crémazie, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit cent mille dollars (800 000 \$) et de transférer une somme de cinq mille deux cent trente-sept dollars et quinze cents (5 237,15 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|--------------------------|--|--|
| 4 5.31 1150854019 | | |
| | | |

Approbation de la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et approbation du Règlement R-160 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 8 380 269 \$ pour financer le programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0107;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 et d'approuver le Règlement R-160 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de huit millions trois cent quatre-vingt mille deux cent soixante-neuf dollars (8 380 269 \$) pour financer le programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 15.32 1150854018 | | |

CG16 0096

Nomination de monsieur François William Croteau, maire d'arrondissement, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie au conseil d'administration du pôle Centre-Est de PME MTL, nouvel organisme de développement local et régional

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0053;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer Monsieur François William Croteau, maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration du pôle Centre-Est de « PME MTL », nouvel organisme de développement local et régional, en remplacement de Madame Érika Duchesne.

| Adopté à l'unanimité. | | |
|-----------------------|--|--|
| 51.01 1150284015 | | |

Nomination de madame Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement local et régional

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0054;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu:

de nommer madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL -Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1154860018

CG16 0098

Nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0055;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :

- madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente
- monsieur Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.03 1156369010

CG16 0099

Nommer M. Joseph Nammour, membre indépendant du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan, et le désigner comme vice-président

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0141;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de nommer M. Joseph Nammour, à titre de membre indépendant du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan;

| 2- de désigner M. Joseph Nammour à titre de vice-président de ce comité. |
|--|
| Adopté à l'unanimité. |
| 51.04 1161711001 |
| |
| Nomination à la Communauté métropolitaine de Montréal |
| Il est proposé par M. Alan DeSousa |
| appuyé par M. Denis Coderre |
| Et résolu : |
| de nommer Monsieur Harout Chitilian à titre de membre à la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| Adopté à l'unanimité. |
| 51.06 |
| |
| À 18 h 04, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée. |
| Benoit Dorais Président de l'assemblée Yves Saindon Greffier de la Ville |
| Toutes et chacune des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées. |

Denis Coderre Maire